

# Biron-Maslacq, la Course : le règlement

**ACCUEIL :** Tous les participants seront accueillis au stade de Biron, le dimanche 5 avril 2015 dès 7h30.

**DEPART :**

Stade de Biron à 9h pour le 10Km marcheurs, 9h05 pour les coureurs du 20 Km et puis à 9h35 pour les coureurs du 10Km.

**ARRIVEE :**

Stade de Maslacq

**LONGUEUR :**

10,5 Km et 20,1 Km

**CHRONOMETRAGE :**

Le chronométrage s'effectue par puces qui devront être restituées à l'issue des courses. Toute puce non restituée sera facturée au concurrent 15 €. La marche loisir ne sera pas chronométrée.

**DOSSARD :**

Tout athlète participant à l'une des épreuves doit impérativement porter le dossard officiel qui lui est fourni par l'organisation sur la face avant du coureur. Celui-ci ne peut être ni plié ni modifié.

**RAVITAILLEMENTS :**

Aux Km 5, 10, 15, 17 pour le 20 Km. Au Km 3.5, 5.5 et 7.5 pour le 10 Km. Ainsi qu'aux arrivées

**ACCOMPAGNATEURS :**

En application du règlement de la FFA, l'accompagnement, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification du coureur.

**ASSISTANCE :**

Assurée par le personnel de la Croix Rouge d'Orthez

**PARTICIPATION :**

10 € pour les coureurs inscrits sur Internet, par courrier, par mail ou auprès des organisateurs jusqu'au 4 avril. 13 € le jour des courses

8 € pour les marcheurs loisirs

**REMISE DES PRIX :**

Un lot sera remis aux 200 premiers concurrents à l'arrivée à Maslacq, en échange de son dossard.

A 12h, à la salle de Maslacq au Stade. Les lots (1er 2eme 3eme homme et femme au classement scratch pour chaque course) ne sont distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

Tous les inscrits, marcheurs et coureurs, participent à un tirage au sort pour gagner des lots. Les lots de ce tirage au sort ne sont distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

**DOUCHES :**

Les concurrents auront la possibilité de se doucher aux vestiaires du stade de Maslacq (50 m de la ligne d'arrivée).

**NAVETTES :**

Des navettes raccompagneront les coureurs après la course de Maslacq vers Biron à 11h, 11h30 et 12h30

**CONSIGNE :**

Une consigne gratuite sera mise à disposition des concurrents à Biron. Les sacs seront à récupérer à l'Arrivée à Maslacq.

**RESPONSABILITE :**

Les organisateurs des courses Biron-Maslacq sont couverts pour leur responsabilité civile, celle des participants et des personnes de l'organisation, selon le contrat des garanties d'assurance passé avec GAN. Toutefois les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article 321-4 du code des sports).

**JURY :**

Le jury est composé par les membres du comité directeur de l'ES Pyrénéenne. Il se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou toutes les modifications dans les cas non prévus. Les décisions seront portées si possible à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

**LUTTE ANTI-DOPAGE :**

Les participants à la BIRON-MASLACQ s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du sport.

**INSCRIPTIONS :**

- Sur Internet sur le site Chrono-start : <http://www.chrono-start.com/Inscription/Course/detail/c/133>

- Par courrier : ES Pyrénéenne, Mairie, 12 rue la Carrère, 64300 Biron

- Par mail : [biron-maslacq@orange.fr](mailto:biron-maslacq@orange.fr)

- Sur place : ouverture le vendredi 3 avril de 17h30 à 19h30 puis le samedi 4 avril de 10h à 12h et de 14h à 16h puis le dimanche 5 avril de 7h30 à 8h30

**Chaque inscription devra être accompagnée :**

soit d'une licence FFA (*Athlé en compétition - Athlé santé ou Pass'Running*)

soit d'une licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, UNSS ou FSCF sur laquelle est mentionné : "*apte à la course en compétition, ou apte à l'athlétisme en compétition.*"

soit d'un **Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme)

*Aucune licence d'une fédération autre que susnommées ne pourra être acceptée (foot, basket, cyclisme, etc...).*

**Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses sans réserve**